

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1942

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 1509 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:

I. - Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« de l'entreprise » ;

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 23.

III. - En conséquence, à l'alinéa 40, substituer aux mots :

« comparables utilisés »

les mots :

« transactions comparables utilisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.